



Service Départemental
D'Incendie et de Secours
De la Guadeloupe
Parc de la providence
Zac de Dothémare

PROCES VERBAL BUREAU CASDIS Du 10 Mars 2020

Le Mardi 10 Mars 2020 à 09h, les membres du bureau du CASDIS se sont réunis, afin de débattre des points de l'ordre du jour suivant :

Affaire N° 1 : Approbation du procès-verbal du bureau du 08 Novembre 2019

Affaire N° 2 : Effets d'habillement non restitués

Affaire N° 3 : Remboursement de frais de carburant d'un agent

Affaire N° 4 : Mise à jour du règlement intérieur de la commande publique

Affaire N° 5 : Modification du tableau des effectifs

Affaire N° 6 : Modification de la délibération du bureau CASDIS N°2019/1502-02 du 15/02/19 portant renouvellement des instances du SDIS.

Affaire N° 7 : Marché pour acquisition de produits d'entretien, d'hygiène, de restauration et de petits matériels de ménage.

Affaire N° 8 : Protection fonctionnelle de l'adjudant-chef Jacques LUPEDE

Affaire N° 9 : Retrait de la délibération N°2019/0811-10 portant recrutement d'un responsable animalier

Affaire N° 10 : Autorisation de recrutement d'un responsable animalier

Affaire N° 11 : Création de l'Unité de sauvetage en MER971

Affaire N° 12 : Modalités de remboursement et prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents du SDIS971

Affaire N° 13 : Rectificatif de la délibération catastrophe naturelle-erreur d'écriture-

Affaire N° 14 : Construction et reconstruction du CIS de MARIE GALANTE

Affaire N° 15 : Construction du CIS de JARRY.

Questions diverses :

Sont présents et ont signés la fiche de présence

Membres avec voix délibérantes :

Représentants du Département :

- Monsieur MICHELY Fabert
- Madame DAN Juliana

Représentants des communes :

- Monsieur MAGLOIRE Claude

Y assistaient :

- Le Directeur le Colonel Hors Classe Félix ANTENOR-HABAZAC,
- Le Chef d'Etat-Major Le lieutenant-colonel Alain TIROLIEN,
- Le chef du Service Juridique, Madame Cindy FIRMIN
- Le chef du service Accueil-secrétariat de direction, Madame Dominique CHARBONNE

Absents :

- M. Clodomir BAJAZET
- M. Jacques ANSELME

Le secrétaire de séance : Monsieur Claude MAGLOIRE

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance,

Présentation de l'affaire N°1 par DDSIS

Affaire N°1 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 08 Novembre 2019

Présentation par le DDSIS. Pas de remarques.

Cette affaire est mise au vote.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N°2 : Effets d'habillement non restitués

Affaire présentée par le DDSIS

Les agents ne restituent pas systématiquement leurs effets d'habillement quand ils quittent le SDIS971.

Le DDSIS précise que les effets d'habillements non restitués demeurent la problématique de beaucoup de SDIS. Que dans le règlement intérieur c'est précisé que les effets d'habillement doivent être restitués lors de mutation de démission ou de radiation

Le GIL est chargé après avoir récupéré la liste des agents concernés auprès des chefs de centre de transmettre au GAF les listes reçues.

Une émission de titres se fera donc pour non restitution des effets d'habillements.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité.

Affaire N° 3 : Remboursement de frais de carburant d'un agent

Affaire présentée par Monsieur GUSTARIMAC

Un agent affecté au CS de Morne à l'Eau non informé des nouvelles mesures prises pour le ravitaillement des véhicules en carburant pendant le Week-end a dû utiliser sa carte bancaire pour faire le plein.

Avec ses différents justificatifs il demande le remboursement des frais engagés.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N°4 : Mise à jour du règlement intérieur de la commande publique

Affaire présentée par Madame FIRMIN.

Un tableau détaillant les règles applicables pour la commande publique est commenté.

Modification des seuils pour certains marchés de 25 000 € qui passent à 40 000 € Hors taxes.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 5 : Modification du tableau des effectifs

Présenté par le lieutenant-colonel TIROLIEN

C'est une mise à jour du tableau des effectifs, suite à la création d'un emploi au grade de commandant de SPP rattaché au GFS et création d'un emploi au grade de sapeur de SPP.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 6 : Modification de la délibération du bureau CASDIS N°2019/1502-02 du 15/02/19 portant renouvellement des instances du SDIS.

Affaire présentée par Madame FIRMIN.

Suite à la modification pour la tenue de la CAO du nombre de membres entré en vigueur en Avril 2019, une mise à jour du tableau des instances est nécessaire, il s'agit principalement du nombre de membres devant siéger à la CAO et à la commission de réforme.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 7 : Marché pour acquisition de produits d'entretien, d'hygiène, de restauration et de petits matériels de ménage.

Affaire présentée par Madame FIRMIN.

Affaire validé d'après les dossiers qui ont été présentés en CAO, cela concerne le Marché pour l'acquisition de produits d'entretien d'hygiène, de restauration et de petits matériels de ménage.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 8 : Protection fonctionnelle de l'adjudant-chef Jacques LUPEDE

Affaire présentée par Madame FIRMIN

Suite à incident ayant eu lieu le 17 août 2018 entre l'adjudant LUPEDE et l'adjudant-chef ARJOUNIN, l'adjudant LUPEDE a porté plainte et demande que lui soit accordée la protection fonctionnelle.

A cet effet le PCASDIS donne un avis favorable et une délibération sera prise afin de préciser les modalités d'applications de cette protection fonctionnelle, ainsi que le plafond des frais d'avocat pris en charge.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 9 : Retrait de la délibération N°2019/0811-10 portant recrutement d'un responsable animalier

Affaire N° 10 : Autorisation de recrutement d'un responsable animalier

Affaire présentée par Madame FIRMIN

Ce retrait a lieu car il y a une erreur de fondement juridique lors de la rédaction de cette délibération car il fallait viser l'article 3-3-1 au lieu de l'article 3-3-2. Le texte de cette délibération est corrigé.

Concernant le recrutement du responsable animalier, c'est un agent titulaire du diplôme d'état de docteur vétérinaire, qu'il aura un contrat à durée déterminée pour 03 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 06 ans.

Ces affaires sont adoptées à l'unanimité

Affaire N° 11 : Création de l'Unité de sauvetage en MER971

Affaire présenté par le DDSIS

Le SDIS met en œuvre des moyens de sauvetage aquatique et subaquatique afin que des agents puissent être capables d'intervenir dès qu'ils sont sollicités.

Ce service est en expérimentation depuis décembre 2019 et permet de regrouper toutes les spécialités du SDIS. Il existe une trentaine d'agents SPP et SPV réunis titulaires de différentes spécialités. Leur base est située à l'ancien aéroport du Raizet.

Cette unité est placée sous la responsabilité d'un officier désigné par le DDSIS.

Avec la création de cette unité un règlement intérieur spécifique sera établi afin de permettre le bon fonctionnement de celle-ci.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 12 : Modalités de remboursement et prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents du SDIS971

Affaire présentée par Madame FIRMIN

C'est une mise à jour des modalités de remboursement des frais de déplacement des agents en déplacement pour le SDIS971 suite à l'arrêté du 06 février 2019 qui modifie un arrêté du 03 juillet 2006.

Ce document ne fait pas état du remboursement de frais de déplacement pour les élus.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 13 : Rectificatif de la délibération catastrophe naturelle-erreur d'écriture-

Affaire présentée par Madame FIRMIN

Certaines factures n'ayant pas pu être produites par les agents à l'origine de la dépense, ces dépenses ayant été effectuées pendant la période cyclonique à SAINT MARTIN, les entreprises concernées ont pu d'après les périodes de référence des dépenses fournir des duplicata de factures, ce qui a permis d'effectuer les corrections à décroître.

Cette affaire est adoptée à l'unanimité

Affaire N° 14 : Construction et reconstruction du CIS de MARIE GALANTE

Affaire N° 15 : Construction du CIS de JARRY.

Affaire présentée par Monsieur GUSTARIMAC

L'ancienne délibération ne faisait état que de la construction de la caserne de POINTE NOIRE, il fallait y inclure la construction de la caserne de MARIE GALANTE.

Il manquait le Foncier pour cette dernière. Il est à noter que les frais de notaire seront liés à la valeur foncière de chaque terrain.

Il y a un surcôt pour MARIE GALANTE par rapport à l'insalubrité, terrassement à prévoir ainsi que les frais de notaire.

Demande de la DGPE à effectuer en préfecture.

Pour JARRY

Il faut prévoir qu'il y a à faire les voies de voirie et les réseaux. A prévoir environ 65 000 €.

Les plans de financement des deux projets sont étudiés par l'assemblée.

Ces affaires sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses

Le lieutenant –colonel TIROLIEN voudrait savoir si cela sera possible d'accueillir certains bureaux de l'ETAT MAJOR car certains services sont devenus trop petits.

Le PCASDIS répond que cela devient problématique surtout qu'au niveau de la ZAC de Dothémare il n'y a plus de terrains de disponible.

Plus de questions à l'ordre du jour, Fin de la réunion de bureau à 11h30.

Le Président du CASDIS